

1. **AEB** : interrogations et inquiétudes sur la progression du projet Parc Princesse. Le manque d'informations laisse la place aux nouvelles invérifiables et aux rumeurs.
A titre d'exemple, il n'y a eu ni information ni discussion sur les locaux associatifs, d'une surface totale de 550 m². Quelle est leur destination ? Comment sont-ils attribués ?
2. Sur les **LOCAUX ASSOCIATIFS** :
Elus : « Tout est bouclé » : les plans étaient à l'arrivée de la nouvelle équipe, donc hors de question d'y revenir.
L'occupation a été discutée avec les associations.
Q. AEB : Une seule réunion avant les travaux, rien depuis !
R. Elus : Pas question de déléguer l'occupation des locaux. C'est la mairie seule qui gèrera, sur un planning annuel arrêté en amont (juin/juillet ?) de la période de rentrée, en fonction des demandes des associations.
Q. AEB : Avez-vous des plans ? pouvez-vous les communiquer à AEB ?
R. Elus : Pourquoi pas ?
Q. AEB : Demande une réunion.
R. Elus : Non, il est trop tôt, et il est hors de question de privilégier AEB. Il faut un traitement global. Peut-être en Juin 2022.
3. **AEB** : Autres exemples de **DEFICIT D'INFORMATIONS** :
✓ **La placette** : les travaux avancent, pas d'affichage sur le sujet
R. Elus : Rappelle qu'on prévoit l'ouverture en juin 2022, et la reprise d'un marché à partir de la rentrée
✓ **Le cheminement piétons** sortie cimetière rue de Verdun : pas d'affichage.
R. Elus : Sur le déficit d'info. : oui il faut (drait) penser à faire quelque chose.
4. Sur le sujet du **CHEMINEMENT PIETONNIER**
Q. AEB : Rappelle une fois encore la demande d'abaissement du mur pour des raisons de sécurité.
R. Elus : L'Architecte des Bâtiments de France s'y est opposé. Vous, associations, pouvez toujours envisager une pétition, « il aurait fallu le faire avant », mais « ça nous aiderait ».... ??
Il faut aussi consolider le mur. La somme de 150 K€ (en provenance de G.P.A.) ne couvre pas la réfection du mur. Il faudra aussi penser au ravalement du bâtiment à l'entrée.
Q. AEB : possibilité de subvention(s) ?
R. Elus : « c'est une possibilité qu'on va étudier »
5. Sur le **CIMETIERE** (sujet connexe)
Elus : La déclaration d'inutilité vient tout juste d'être reçue. On peut ainsi passer à l'établissement de l'acte notarié pour l'achat de la parcelle.
Pour la suite : dans un premier temps, rendre à ce lieu un aspect décent. Il faudra de nombreuses années (3 ? 5 ? davantage ?) avant de réaliser le projet de « jardin du souvenir ».
Q. AEB : AEB demande à être associée à ces projets.

6. PARC PRINCESSE

Q. AEB : qu'est-il prévu pour résoudre la question de **l'enlèvement des encombrants**, dont le volume sera considérable dès le début de l'emménagement des premiers immeubles, c-à-d avant la fin de cette année ? Il faut certainement la fréquence des rotations ?

R. Elus : oui, c'est une question, « nous sommes conscients », « soyez tranquilles », mais rappelle que l'enlèvement et le traitement des ordures sont du ressort de la Communauté d'Agglo.

Q. AEB : de manière générale, ne doit-on pas envisager la rédaction d'une **Charte**, qui serait remise à chaque nouvel arrivant ?

R. Elus : Oui, excellente idée. Si vous avez une proposition, soumettez-la nous !

Q. AEB : quel sera le coût résiduel de l'opération Parc Princesse à charge du Vésinet? Quid des aménagements en cours ?

R. Elus : **pas de réponse chiffrée**, simplement « il y aura une période délicate » au début, en raison de l'exonération de la Taxe Foncière pendant deux ans.

Rappel pour le reste du projet :

- Restaurant dans le Parc. A ce jour, pas de candidature recevable.
- Activités commerciales (600 m² au RdC de la résidence séniors)
- Activités de Santé : rien d'abouti encore. Deux projets : l'un propre au Vésinet, l'autre en complémentarité avec l'Hôpital. Pour le premier, il faut être incitatif pour l'établissement des médecins, par exemple en matière de loyers.

Fin de la réunion à 12 h 40.